



ESI BORDEAUX

ESI POITIERS

ESI LIMOGES

ESI TOULOUSE

CR du CHS du 12/05/2020

FO titulaire Marie Marthe SUREAU Suppléante Laurence SONG SIT expert Maryline SOUCHARD

A noter la présence de l'ISST mais pas du Médecin de prévention de Bordeaux

En introduction le président a indiqué que l'objectif était de passer du PCA (plan de continuité d'activité) au PRA (Plan de Reprise d'Activité).

Avec la nécessité de mettre en place une feuille de route pour une reprise progressive.

La mise en œuvre du plan de reprise d'activité ne fait plus la distinction entre les missions prioritaires et les autres. Des agents sont en télétravail avec un type d'activité correspondant à ce mode de travail, ou en présentiel journée ou rythme d'équipe. La Direction souhaite qu'il n'y ait **plus d'agent en ASA au 1er juin** sauf exception : garde d'enfants où personne à santé fragile.

La direction a communiqué les chiffres de la DISI sur OUEST

Sur un effectif total de 476 agents,

⇒ 216 agents 45 % sont actifs ; 135 agents soit 29 % dont en télétravail ; 90 agents soit 19 % en ASA ; 8 % en absence diverses (maladie congés et RTT).

A partir du PRA au niveau de la DISI et de chaque établissement : attention appelée surtout au niveau de la distanciation dans l'installation des locaux, les zones de croisements dans les couloirs et dans les bureaux si individuel ou en open space ; vigilance lors des pauses-café en cafétéria ou coin café dans certains bureaux.

BORDEAUX

Ventilation Cité administrative Bordeaux :

La société Dalkia a communiqué un document explicatif concernant la ventilation et l'aération. **Renouvellement d'air neuf constant.**

Les OS ont interpellé la direction au sujet de la NON installation des PC Tiny notamment à Bordeaux.

Les Réponses de la Direction : Gestion des PC portables : 191 PC sont en attente de livraison pour l'ensemble des DDRFIP qui sont sous la responsabilité de la DISI en rapport aux CID excentrés.

Tout ne peut être fait en télétravail, ni tout le monde (Editique, assistance téléphonique). Les Tiny sont très contingentés et réservés pour les établissements qui n'ont pu bénéficier de télétravail durant la période de PCA.

Les prochaines commandes d'ordinateurs seront des pc portables et plus de postes fixes. Mais le président a précisé que cela ne voulait pas dire que tout un chacun pourrait partir en télétravail. Le mode télétravail a toujours ses contraintes. Le VPN 15 n'est

pas la règle car il représente un coût budgétaire trop fort du fait qu'il nécessite deux postes de travail par agent.

A Bordeaux 50 agents sont encore en télétravail. Le but est de ne pas dépasser les 10% surtout priorité aux agents en ASA qui étaient empêchés de télétravailler et selon SI2B l'utilisation des Tiny n'est pas forcément la solution. **Le mode de travail en présentiel est à favoriser en respectant la distanciation.**

Au cours de cette période de confinement chaque agent pouvait changer de statut professionnel en fonction de sa vie personnelle : soit télétravail, soit ASA, soit présentiel avec présence totale ou partielle selon que les missions étaient prioritaires ou non. Si l'agent avait terminé la mission prioritaire il repartait à son domicile ; Il fallait en informer le chef de service : temps pris comme une suspension d'activité mais l'agent restait à la disposition de l'administration pour nécessité de travaux.

Ce qui a changé au 11 mai, c'est le passage du PCA au plan de reprise d'activité (PRA) : il n'y a plus de missions prioritaires toutes les activités doivent reprendre.

Restauration à la cité administrative de Bordeaux :

Le restaurant a une plage d'ouverture de 11h à 14h. La régularisation de trois quart d'heure sur cet horaire méridien, en particulier sur la période 11h-11h30 qui est en principe un temps de travail. Concernant la restauration sur son lieu de bureau avec un panier-repas, les trois quart d'heure seront décomptés automatiquement sans aller pointer. La seule directive du Président c'est aucune prise de risque sécuritaire pour les agents. **Donc il y aura une tolérance de non pointage.**

Disposition de produits nettoyants et masques

un kit de nettoyage a été distribué pour chaque agent à Poitiers.

Concernant les masques, la DGFIP a effectué 2 dotations : la première pour les agents des CID et de l'éditique ; la seconde via les préfetures : distribution aux agents présents à raison de 2 masques par agent et par jour pour 10 à 15 jours.

Précisions concernant l'ordonnance N° 2020-430 du 15 Avril 2020

Il faut déterminer le nombre de jours de travail (présentiel ou télétravail) et le nombre de jour d'ASA de chaque agent pour chacune des deux périodes. C'est le nombre de jours d'ASA qui va conditionner le nombre de jours d'ARTT, de congés ou de jours de CET qui sera retiré par agent.

1^{er}) période du 16 mars au 16 avril soit 22 jours ouvrés

Si l'agent à été 22 jours en ASA on va lui retirer 5 jours d'ARTT s'il les a ; le reste sera pris sur son CET

2ème) période du 17 avril au 10 juillet

Se pose un problème pour les agents prioritaires sur des missions prioritaires,

mais « suspendus » car il a été instauré un système de rotation sur les équipes.

Les agents étaient chez eux mais restaient à la disposition de l'administration.

L'ASA « travail suspendu » a été requalifié en télétravail, car c'est a la demande de l'administration qu'il a été mis en place une rotation au sein des équipes.

Si un agent non prioritaire à participé à une réunion d'équipe en audio alors qu'il était en ASA ce temps sera re-qualifié en télétravail.

Le président à précisé qu'il souhaitait être le plus juste possible dans l'application de l'ordonnance

Autres point RH Abordés lors de cette audio conférence

Concernant les représentants syndicaux :

Les ASA 15 déposées pour la participation aux CHS sont considérées comme du temps de travail. Par ailleurs le président à précisé que les CTS doivent être déposés avant et qu'il faut demander au préalable envoyer un mail au chef de service.

Pont naturel de Pentecôte vendredi 22/05 : certains agents seront en congés annuels en particulier pour les agents qui étaient en ASA.

La crise et le nombre de jour d'ASA des agents aura un impact sur les jours de RTT de 2021, mais pas sur les prime TAI, l'indemnitaire ne devrait pas être affecté

Proposition de continuer le CHS en audio conférence pour la date du 25 mai 2020